



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

<p><u>DELIBERATION</u> <u>N°2024-03</u> <u>du 14 février 2024</u> (Ressources humaines : création d'un poste)</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quatorze février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.</p>
<p><u>DATE de la CONVOCATION</u> Le 22 janvier 2024</p> <p><u>NOMBRE de DELEGUES en EXERCICE</u> 9</p> <p><u>NOMBRE de PRESENTS</u> 7</p> <p><u>NOMBRE de VOTANTS</u> 7</p>	<p><u>ETAIENT PRESENTS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL, ➤ Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire, ➤ Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1, ➤ Madame Paric-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitain, ➤ Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret, ➤ Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire <p><u>ASSISTAIENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL, ➤ Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL, <p><u>ABSENTS EXCUSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL, ➤ Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis, ➤ Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc, ➤ Monsieur Grégoire CHAPUIS, Conseiller Départemental, Canton de Fleury les Aubrais, ➤ Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin, ➤ Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain, ➤ Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest, ➤ Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest, ➤ Madame Delphine COMTE, Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret <p>Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.</p> <p>Vu le rapport n° 3 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,</p>

Conformément à l'article L313-1 du Code Général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des vols dans de bonnes conditions, il faut rappeler que l'aéroport est ouvert toute l'année, jour et nuit, week-end et jours fériés, sur demande, entraînant la présence obligatoire de deux agents minimum (1 agent AFIS et 1 pompier), suivant le niveau demandé, la présence obligatoire des agents augmente (1 agent AFIS et 2 pompiers).

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de pompier d'aéroport et d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024.

Pour rappel : les agents du SMAEDAOL bénéficient tous de contrat de droit privé.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Prononce la création d'un poste agent polyvalent du service RFFS : pompier d'aéroport et d'entretien qui revêtira la forme d'un contrat à durée indéterminée.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

POSTES au 15/02/2024	Nombre de poste au 01/01/2024	Poste occupé au 01/01/24	Poste créé lors de la séance plénière du Comité Syndical du 14/02/2024	Nombre de postes après la séance plénière du 14/02/2024	Poste non pourvu
POSTES A TEMPS COMPLET					
Directeur de plate-forme aéronautique	1	1		1	
Chef de service navigation aérienne	1	1		1	
Assistante de direction	1	1		1	
Agent AFIS	2	2		2	
Pompier d'aéroport et d'entretien	3	3	1	4	1
Agent d'entretien	1	1		1	
Nombre de postes	9	9	1	10	1